

Mécanisme d'Experts-e-s sur le Droit au Développement

Contribution au Sommet du Futur

Mise en œuvre du Droit au Développement en mesurant les progrès au-delà du PIB

Le droit au développement soutient un nouveau système de mesure qui comprend des indicateurs se rapportant à **toutes les dimensions du développement** en tant que droit de l'homme : civiles, culturelles, économiques, politiques, sociales et environnementales.

Sur la base des principes du droit au développement, à savoir

- le devoir de coopération,
- l'autodétermination des ayants droit,
- la protection des ayants droit actuellement exclus du développement général, et
- des responsabilités communes mais différenciées,

un nouveau système de mesure devrait :

- permettre le **suivi de l'aide extérieure** qu'un État fournit ou reçoit ;
- laisser de la place à la **localisation**, en permettant aux détenteurs de droits de poursuivre leur propre voie de développement ;
- avoir **accès à des données** sur les groupes sociaux les moins à même de participer à la répartition équitable des avantages résultant du développement ;
- inclure des mesures garantissant que son utilisation contribuera à un **environnement international favorable**, y compris le financement à des conditions préférentielles, la coopération au développement et le transfert de technologie.

Le PIB reste un **indicateur important de la base de ressources** d'un État. Ceux qui disposent de peu de ressources se heurtent à de sérieux obstacles dans la réalisation du droit au développement et des autres droits de l'homme. **La coopération internationale** est essentielle pour leur fournir les moyens et les installations nécessaires à leur développement durable.

“Consciente que le développement est un processus global, économique, social, culturel et politique, qui vise à améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, sur la base de leur participation active, libre et significative au développement et au partage équitable des bienfaits qui en découlent”

Préambule, Déclaration sur le Droit au Développement

PLUS D'INFORMATIONS [ICI](#)

